



## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le 5 février à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 29 janvier 2015, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier LAVILLE, Maire.

### Présents :

M. LAVILLE – Mme MANDON - M. LOUBIER - Mme BALICHARD - M. NAVARRE -  
M. FLOQUET - M. MARTINEZ - Mme SIMEON - M. VERGNE - M. COURTINE -  
Mme ALAPETITE - Mme PIRONIN - Mme COUTANSON - M. THABEAU - M. PRADIER -  
M. ESPINASSE - Mme BEURIOT - Mme MAHAUT - M. BERNARD

### Excusés ayant donné procuration :

Mme GUILLEMAT	à Mme ALAPETITE
M. FAGONT	à M. LAVILLE
Mme MATHEY	à Mme BALICHARD
M. MATHIEU	à M. COURTINE
Mme SOARES	à Mme BEURIOT
Mme CHETTOUH	à M. BERNARD

Excusés : M. MELAB - Mme CHASSAGNOL

Secrétaire de séance : Mme Pascale COUTANSON

La convocation de la présente séance a été :

Envoyée aux élus le :	29 janvier 2015
Affichée en Mairie le :	29 janvier 2015
Envoyée à la presse le :	29 janvier 2015
Affichée au journal électronique le :	29 janvier 2015

## ORDRE DU JOUR

### ***ENFANCE / JEUNESSE***

\* Cessation d'activités pour la micro-crèche

### ***QUESTIONS DIVERSES***

---

## Ouverture de la séance à 20H10

M. Le Maire ouvre la séance à 20H10 et introduit le sujet :

### **ENFANCE / JEUNESSE**

#### **\* Cessation d'activités pour la micro-crèche**

En préambule, M. Floquet présente la décision du Comité Technique du 29 janvier 2015 sur cette question : le CT a émis un avis favorable, à l'unanimité, pour la cessation d'activités de la micro-crèche.

M. Vergne explique la création de la halte-garderie en 2002, à l'époque nous avons été fortement sollicités par la CAF pour créer cette structure.

M. Le Maire souligne qu'il n'était guère favorable à ce projet dès le départ, les besoins de la population n'étant forcément bien précisés.

Au départ, il s'agissait bien d'une halte-garderie, pouvant permettre aux parents de confier leurs enfants une ou quelques heures, d'une manière très souple.

L'introduction, suite à la demande du co-financeur, de la réservation de créneaux par des contrats à modifier l'offre de service de la structure vers une solution de garde d'appoint pour les familles.

En septembre 2014, nous avons dû faire évoluer la structure sous le statut juridique de micro-crèche (afin de répondre aux normes si absence de la responsable entre autre).

L'élargissement des plages d'ouverture aux familles en 2014 n'a pas modifié la nature de la prestation servie, à savoir un appoint à un autre mode de garde.

Cette offre ne répond pas forcément aux attentes des familles, environ 20 à la fréquenter, pour 120 enfants de 0 à 3 ans recensés sur la commune.

M. Vergne expose les nouvelles orientations exigées par la CAF pour la micro-crèche, à savoir l'extension de l'ouverture à 5 journées pleines par semaine, avec fourniture du repas pour les enfants..

Ce nouveau contexte rendrait le maintien de la micro-crèche sur son fonctionnement actuel insatisfaisant, et son évolution trop insupportable financièrement pour notre commune au vu des coûts engendrés et, hélas, des baisses de dotations.

M. Vergne souligne que, pour des élus, il n'est jamais facile de fermer une structure municipale, mais nous n'avons pas le choix. Il est indispensable de revoir toute l'offre aux familles pour les 0/3 ans, en tenant compte de l'existence d'un réseau important d'assistantes maternelles.

M. Vergne expose ces propositions d'évolution vers un pôle petite enfance pour les 0 / 3 ans mieux adapté aux demandes des familles :

- Renforcer les activités du relais des assistantes maternelles (RAM) : en effet, la CAF finance 18 heures 30 de travail pour la responsable de cette structure, mais elle ne peut pas s'y consacrer complètement, donc il est nécessaire de revenir dans le cadre de ce qui a été négocié avec la CAF. .

M. Vergne indique les missions du RAM :

- temps d'échanges pour les assistantes maternelles
- rompre l'isolement des assistantes
- formation des professionnelles
- informations pour les familles en recherche de gardes ainsi que conseils
- temps d'animations pour les enfants
- Etre ressource pour les assistantes maternelles et les familles, en termes de conseils juridiques en particulier

▪ Réflexion sur la mise en place d'un pôle petite enfance : il y a un besoin d'assurer l'animation d'un espace de socialisation des enfants, en particulier pour favoriser leur entrée à l'école. Une structure de ce type serait à envisager sur un mode de fonctionnement plus souple, avec un coût maîtrisé pour une tarification adaptée.

▪ Repositionnement des agents concernés : le personnel a d'abord été consulté, le projet a été présenté en toute transparence au Comité technique le 29 Janvier 2015 : la contractuelle restera en place jusqu'en juillet 2015, puis fin de son contrat comme prévu. Les agents titulaires ont été concertés sur le redéploiement de leur affectation, dans le respect des règles statutaires.

M. Floquet souligne que le Comité Technique a donné un avis favorable qu' il y avait eu concertation avec le personnel de cette structure, avant toute décision.

M. Le Maire remercie M. Vergne pour ce travail pragmatique : nous devons faire des choix et il existe d'autres pistes pour la petite enfance. M. Le Maire demande aux élus leurs questions :

M. Courtine souhaiterait que l'on s'assure auprès de notre population que la nouvelle structure réponde bien à leurs attentes.

M. Vergne a prévu de réunir les parents des 0 / 3 ans. Il travaille, avec la Chargée de Communication, sur les modalités de rencontres avec les parents.

Mme Mandon déclare qu'il ne faut pas voir l'arrêt d'un service, mais un redéploiement vers une structure plus proche de l'attente des familles : "Nous chercherons à être plus performants sur ce secteur de la petite enfance". Mme La 1ère Adjointe souhaite savoir quelle est la participation des assistantes maternelles sur le relais, et la marge de progression qu'il faut définir.

M. Vergne indique qu'elles ne sont pas toutes présentes, mais si la responsable du RAM est plus disponible, elle pourra dynamiser la structure et la rendre plus attractive.

M. Le Maire prend alors la parole : "je souligne que je n'étais pas d'accord pour l'ouverture d'une halte-garderie, nous avons été « harcelés » par la CAF à cette époque. Nous avons donc fini par créer ce pôle 0 / 3 ans.

Par contre, nous avons ouvert la structure des 3 / 6 ans puis celle des 6 / 12 ans, qui répondaient, elles, à une vraie demande des familles. Les robinets se ferment, les aides ne sont plus là, notre commune est descendue à 4000 habitants : pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas assumer la micro-crèche au niveau des exigences demandées aujourd'hui. Ce n'est pas forcément facile de fermer une structure, j'en assume le poids. Mais le recrutement de personnel, de nouveaux locaux à prévoir dont un aménagement pour le RAM, et la PMI, des acquisitions de matériels, la création d'une cuisine ; nous n'en avons pas les moyens.

Je l'ai dit aux agents, à notre population, les années à venir vont être difficiles, les choix seront aussi économiques.

La municipalité souhaite rencontrer les familles, connaître précisément leurs attentes en ce domaine, et mettre en place une thématique sur la petite enfance et la jeunesse en générale.

Nous avons un relais d'assistantes maternelles qui fonctionne bien, et qui peut être développé. Nous devons aussi nous préoccuper de la socialisation de l'enfant, les parents ont, peut-être plus qu'ailleurs, des besoins de partage et d'écoute."

Mme Mahaut souligne que la halte-garderie a quand même répondu aux besoins du moment.

M. Le Maire : " oui, mais toujours pour les mêmes familles en fait, environ une vingtaine seulement. L'évolution en micro-crèche, c'est autre chose et ce n'est pas pour la typologie de notre population.

M. Vergne est d'accord : "au début, la halte-garderie a répondu aux demandes. Mais ensuite, la CAF nous a imposé des créneaux horaires et des contraintes qui ont changé la nature de la structure"

M. Le Maire souhaite une entrée en fonction de la nouvelle structure au 1er septembre de cette année, pour cela nous devons réorganiser les locaux, rencontrer la CAF.

M. Floquet demande quelle sera notre attitude en cas d'apport de population.

M. Le Maire indique que cela dépendra de la structure familiale des nouveaux habitants que nous allons accueillir, et que les choses ne sont pas figées.

*Sans observation et à l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour la cessation d'activité de la micro-crèche.*

***L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire lève la séance à 21H05***